

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 3 (1915)
Heft: 15

Artikel: Les origines de la société de bible du canton de Vaud et son fondateur
Autor: Vuilleumier, Henri
Kapitel: 14: Levade se retire de la présidence. Son chant du cygne. Rapide coup d'œil sur l'œuvre de la société de Bible depuis la mort de son fondateur
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379957>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

14. — LEVADE SE RETIRE DE LA PRÉSIDENTE. SON CHANT
DU CYGNE.

RAPIDE COUP D'ŒIL SUR L'ŒUVRE DE LA SOCIÉTÉ DE BIBLE
DEPUIS LA MORT DE SON FONDATEUR.

L'assemblée annuelle de mai 1828 fut la dernière que Levade ait présidée. Son âge avancé lui avait fait désirer d'être déchargé du fardeau d'une présidence qui, on a pu s'en convaincre, n'avait été rien moins qu'une sinécure. A sa demande, le Comité lui accorda pour successeur le professeur Leresche, « l'ami, dit-il (1), en qui j'avais le plus de confiance et auprès duquel j'ai toujours trouvé les lumières qui me manquaient ». Lui-même le remplaçait à la vice-présidence et consentait à continuer dans la mesure de ses forces « tout le travail mécanique de la gestion » (2). C'est lui aussi — Leresche souffrant « d'une impossibilité physique d'écrire » — qui a tenu comme auparavant le *Journal des opérations* du Comité. Il l'a fait avec sa ponctualité habituelle pendant les cinq années qu'il lui restait à vivre. Sa dernière inscription, d'une main déjà défaillante, date de trois semaines seulement avant sa mort.

Le premier rapport présenté par le nouveau président était beaucoup plus succinct que ceux que son prédécesseur, plus expansif, avait coutume d'élaborer. La lecture en fut suivie d'une allocution de Levade où il jette un regard ému sur le chemin parcouru. Puis, après avoir donné l'assurance que selon son pouvoir il continuerait à seconder les travaux de ses collègues, il termine par une péroraison, son

(1) XIV^e Rapport, p. 10.

(2) Procès-verbal du 4 janvier 1829, *Journal*, fol. 64.

chant du cygne, à laquelle j'emprunte une dernière citation. (1)

Je descendrai dans la tombe, qui ne présente à mon esprit que la *foi* changée en *vue*, avec l'entière persuasion de l'accomplissement futur des prophéties qui ont déclaré que la Loi du Christ couvrirait un jour la terre de son ombre salutaire, que l'Évangile serait *prêché à toutes les nations*. J'y descendrai avec la ferme assurance que les Sociétés de Bible réunies obtiendront, à l'aide de cet esprit de charité et de paix qui doit les animer et avec le secours du *Prince de la paix* dont elles sont les messagères, ce que les puissances de la terre ne pourraient obtenir avec leurs bataillons armés ou avec leurs trésors, savoir : de faire disparaître sans secousse les superstitions qui dégradent aujourd'hui une partie des sociétés chrétiennes par la confusion des commandements d'hommes avec les commandements de Dieu ; de faire entrer dans le bercail de Christ les sectateurs de la loi d'un faux prophète, et de renverser les autels et le culte des idoles. Je conserverai enfin l'espérance que les Sociétés de Bible, qui ont déjà fait germer avec abondance diverses œuvres de charité dans notre canton, étoufferont les germes de discorde que quelques diversités d'opinion auraient pu introduire dans le champ du Seigneur ; et que, armées de *l'épée à deux tranchants* de la Loi de Dieu, ces Sociétés parviendront à contenir le fléau effrayant de l'ivrognerie, qui avilit notre patrie en entraînant à sa suite toute sorte de péchés, de crimes et de misères.

Ces paroles datent de l'an de grâce 1829.

Après quoi, c'est le silence, interrompu seulement, au bout de huit ans (près de trois ans après la mort de Levade), par un Compte-rendu sommaire de la gestion du Comité de Bible, dès le 15 avril 1829 au 30 novembre 1836. C'était l'année où la seconde édition, notablement améliorée, de la Revision d'Ostervald venait de voir le jour. Dès lors, plus de rapports imprimés ; plus d'assemblées générales réunies à l'aula de l'Académie ni ailleurs. « La Société de Bible,

(1) XIV^e Rapport, p. 20 et suiv.

écrivait J. Cart en 1870, se retire peu à peu de la scène active et se réfugie dans un demi-jour mystérieux. » (1)

Au lieu de : la scène active, il eût été plus juste de dire : la scène publique. Le silence, en effet, ne fut pas celui de l'inaction. Sans bruit, la Société a continué à vivre et à poursuivre son œuvre. La grâce de Dieu qui lui avait donné naissance ne l'a jamais laissée absolument oisive ni stérile. Seulement son champ d'action primitif s'était partagé entre elle et d'autres sociétés qui, par des voies différentes, tendaient ou tendent encore au même but.

Invité à vous parler de ses origines et de son vénérable fondateur, je n'ai pas à retracer l'histoire de ses destinées ultérieures sous les présidences successives des professeurs Leresche (1829-1837) et Dufournet (1837-1870), du pasteur et professeur Samson Vuilleumier (1870-1885) et de l'auteur de cet aperçu historique. Il suffira de dire qu'après avoir reconstitué son capital presque entièrement absorbé par la Revision de 1836, elle en a appliqué les revenus en s'inspirant des règles et de l'esprit de ceux qui l'ont appelée à l'existence. Elle a renoncé, il est vrai, à publier la nouvelle édition de la Bible, ou du moins du Nouveau Testament, à laquelle les théologiens de son Comité (Isaac Secrétan, Armand de Mestral, Jean-Louis Chapuis, Louis Miéville, etc.) avaient consacré pendant toute une série d'années de nombreuses et laborieuses soirées. Elle y a renoncé parce qu'elle fut prévenue dans cette publication par la *Société biblique de France*, dont la Revision a paru en 1881 ; Revision qui dès lors a fait place, comme on sait, à l'excellente *Version dite synodale*. En revanche, elle s'est fait un devoir de subventionner à mainte reprise, sans sonner de la trompette, des Sociétés sœurs mieux outillées qu'elle ne l'est pour imprimer la Bible ou pour en débiter les exemplaires.

(1) *Histoire*, I, p. 117.

(C'est aux bons soins de l'Agence de la Société auxiliaire qu'elle a recours pour ses distributions.)

Sans l'appui de la « Société Levade », plus d'une entreprise destinée à répandre la Parole de Dieu dans notre pays aurait difficilement pu être menée à chef ; plus d'une institution, celle entre autres des *Bibles de mariage*, n'aurait sans doute pas pris naissance, aurait en tout cas bien de la peine à suivre une marche assurée. Son Comité ne demande pas mieux que de répondre aux appels qui lui parviennent de nos églises et de nos écoles du dimanche, pour autant que ses principes statutaires lui en laissent la liberté.

Cette doyenne de nos sociétés religieuses est la seule, peut-être, qui ne connaisse pas le spectre inquiétant du déficit. La pieuse prévoyance de nos pères y a pourvu en se préoccupant des besoins non seulement spirituels mais matériels des jours à venir. Ce qui nous permet de conclure en disant qu'un capital sagement administré et judicieusement employé peut avoir du bon, même quand il s'agit des choses du règne de Dieu. En effet, « tout ce que Dieu a créé est bon, et rien n'est à rejeter, pourvu qu'on le prenne avec actions de grâces ; car c'est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière ».

HENRI VUILLEUMIER.

LAUSANNE — IMPRIMERIE COOPÉRATIVE LA CONCORDE
